

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 1^{er} août 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1^{er} août 2017, de 19 h 30 à 20 h 30 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire arrivée : 19 h 40
Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller
Madame	Francine Côté, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller

Absents :	Madame	Charlyne Cayer, conseillère
	Monsieur	Dale Martin, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire suppléant, M. Frédéric Cyr, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 juillet 2017

2017.08.3.157.

RÉSOLUTION

Le maire suppléant fait un résumé du procès-verbal du 4 juillet 2017. Il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

ARRIVÉE DE M. GERVAIS DARISSE

4. Adoption des comptes

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

2017.08.4.158.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2017-07-31 pour un montant total de 76 954.49 \$

5. Modification de l'horaire de la réunion de conseil pour le mois de novembre 2017

2017.08.5.159.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la réunion du conseil de novembre 2017 se tienne le 14 novembre 2017, et ce à cause des élections municipales.

Un avis public de la présente résolution sera publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

6. Dossier J.P. Bossé pour la CPTAQ

2017.08.6.160.

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande de J.P. Bossé inc au dossier 414500 de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU que la municipalité a déjà approuvé cette demande;

ATTENDU que la compagnie, après consultation d'un agronome, a considéré qu'il était préférable de limiter le complément d'exploitation pour le matériel déjà transformé et de mettre fin à cette exploitation;

ATTENDU les modalités de remise en état et d'utilisation de l'assiette du chemin habituel pour l'exploitation de cette gravière prévue à la demande modifiée;

ATTENDU que cette modification demeure conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU que cette demande modifiée n'ajoute rien en conséquence pour la protection du territoire agricole de ce secteur;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-André approuve la demande modifiée de J.P. Bossé inc auprès de la C.P.T.A.Q., concernant les lots 4 788 762, 4 788 158 et 4 788 156 du cadastre du Québec, suivant la formulation proposée par le procureur de J.P. Bossé inc.

7. Parent de l'OPP de l'école de St-André : Défi Everest

2017.08.7.161.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les membre de l'Organisation de la Participation des Parents (OPP) de l'École Les Pèlerins de Saint-André se sont mobilisés afin de créer une équipe de 15 personnes pour réaliser le Défi Everest en montant la Côte Saint-Pierre de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que cette activité permettra aux parents d'amasser des fonds pour les activités destinées aux élèves de l'école durant la prochaine année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un don de 100\$ pour aider les parents à atteindre leur but.

8. Demande de soumission pour environ 1500 mètres linéaires d'asphaltage dans le chemin Mississippi, chemin de la Pinière et le rang 2 Est

2017.08.8.162.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des travaux d'asphaltage sur environ 1.5 km doivent être réalisés dans le chemin Mississippi, chemin de la Pinière et le rang 2 Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseiller

Que le conseil municipal autorise la municipalité à aller en appels d'offres publiques pour des travaux d'asphaltage de 1500 m. linéaires dans le chemin Mississippi, chemin de la Pinière et le rang 2 Est.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 28 août 2017 à 13h30.

9. Érection d'une risberme et installation d'un clapet sur la digue: Contrat de camion avec l'ANCAI

2017.08.9.163.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité désire aménager une risberme sur les lot 4,788,143 et 4,788,207 cadastre du Québec propriété de Monsieur Michel Vézina;

ATTENDU que la municipalité désire aménager un clapet perché sur l'aboiteau à l'Est du chemin de l'Ilet;

ATTENDU que ces travaux sont autorisés en vertu d'un certificat du MDDELCC émis le 27 mars 2017;

ATTENDU que lors des travaux de la risberme, la Municipalité aura besoin de camion pour transporter le matériel nécessaire à la confection de l'ouvrage;

ATTENDU que l'article 938 du Code Municipal stipule qu'une municipalité n'est pas tenue d'aller en soumission pour la fourniture de services de camionnage en vrac à condition qu'elle fasse affaire avec une association titulaire du permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports (chapitre T-12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseiller

Que le conseil municipal donne le contrat de camionnage à l'Association nationale des camionneurs artisans inc (ANCAI) du secteur.

10. Érection d'une risberme et installation d'un clapet sur la digue: Contrat de pelle

2017.08.10.164.

RÉSOLUTION

ATTENDU que pour l'érection d'une risberme et d'un clapet, la Municipalité aura besoin de pelles mécaniques pour manipuler le matériel de remplissage;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que ces travaux sont en bas de 25 000 \$ et de ce fait, la municipalité peut conclure des ententes de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal donne le contrat de pelles (pelle Hitachi 160 LC = 100\$/heure et pelle Hitachi 200 LC = 110\$/heure) à Transport en vrac St-Denis ;

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les documents.

11. *Projet de dépotoir radioactif de surface de Chalk River*

2017.08.11.165.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Les Laboratoires nucléaires du Canada projette l'implantation d'un dépotoir de déchets nucléaires sur un site situé à Chalk River (Ontario);

Attendu que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU que le site envisagé serait situé à environ un kilomètre de la rivière des Outaouais et pourrait accueillir environ un million de mètres cubes de déchets radioactifs jusqu'en 2070;

ATTENDU que la rivière des Outaouais se jette dans le fleuve St-Laurent;

ATTENDU que les audiences publiques dans le cadre de l'évaluation environnementale doivent avoir lieu en janvier 2018 et que la construction du dépotoir débiterait dès que les autorisations seraient émises pour qu'il puisse être utilisé dès 2020.

ATTENDU les choix faits par le Québec à l'égard du nucléaire, à savoir son bannissement pour la production de l'électricité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseiller

que la municipalité de Saint-André informe la Commission canadienne de sûreté nucléaire de son opposition à toute forme de stockage de déchets nucléaire à Chalk River.

12. *Appui à la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est*

2017.08.12.166.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de *Ristigouche Partie-Sud-Est* (municipalité qui compte 157 habitants) fait face à une poursuite de 1,5 million de dollars de Gastem, en raison du règlement municipal qui empêche à la société de réaliser ses travaux d'exploration;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que cette cause type qui défend le pouvoir des municipalités à régler la protection de leurs sources d'eau potable se tiendra du 5 au 18 septembre prochain;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André a déjà reconnu la pertinence de cette cause en réclamant de pouvoir instaurer un périmètre de protection de 2 kilomètres autour des puits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité de Saint-André appuie la municipalité de Ristigouche-Sud-Est et octroie un montant de 250 \$ en appui à la campagne Solidarité Ristigouche.

13. Factures à payer

2017.08.13.167.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

✓ Soc. COOP de St-Alexandre	lance d'arrosage	22.97 \$
✓ Soc. COOP de St-Alexandre	planche de pin (loisirs)	5.24 \$
✓ Bureau publicité des droits	copies contrats	16.00 \$
✓ Multi-Technique	tel Centre des Loisirs	132.22 \$

14. Questions diverses

Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC.

✓ **Centre des loisirs : embauche d'une monitrice pour terminer la saison**

2017.08.14.168.

RÉSOLUTION

ATTENDU les problèmes rencontrés avec une des monitrices engagées pour le terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'embauche d'une personne pour terminer la saison du terrain de jeux. (environ 64 heures à 11.25 \$ de l'heure).

✓ **Décès de M. Germain Soucy, père du préfet M. Yvon Soucy**

2017.08.14.169.

RÉSOLUTION

ATTENDU le décès de M. Germain Soucy, père du préfet M. Yvon Soucy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal donne un don de 100 \$ à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

15. Correspondance

Aucune résolution n'a été passée.

16. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont le radar pédagogique, la toilette chimique, l'eau potable.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Francine Côté que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire